

Comité de pilotage du 21 janvier 2014

Projet « Territoires Fluviaux Européens »

Eléments de synthèse

I- INTRODUCTION DE LA REUNION

Les participants sont accueillis par Danielle CHARLES, Elue à la ville de Toulouse, Vice-présidente de Toulouse Métropole, et Sylvie ROCQ, Directrice du SMEAG. Bernard DAGEN, Maire de Castelsarrasin et Vice-président du SMEAG est excusé.

Mesdames ROCQ et CHARLES rappellent l'objectif de la réunion : discuter et échanger sur les objectifs/famille d'actions ainsi que sur une sélection de « secteurs - sites » pilotes et de potentiels maîtres d'ouvrage.

II- PRESENTATION DES OBJECTIFS - PROPOSITION D' ACTIONS ET SITES PILOTES *par Lindenia*

Les enjeux issus du diagnostic présentés en mars 2013 sont rappelés:

Enjeu partagé	Enjeux détaillés associés et sectorisés
Préserver la ressource en eau	Restaurer la capacité d' <u>auto-épuration</u> de la Garonne (filtration par le substrat, zones humides, ripisylve et zone tampon)
Concilier activités économiques et fonctionnement naturel du fleuve	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ne pas aggraver les <u>risques</u> liés aux crues (prise en compte de la dynamique morphologique) ✓ Diminuer l'impact des <u>gravières</u> (vocation des sites) ✓ Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement (mutation des <u>peupleraies</u>)
S'accorder sur « l'espace de liberté » de la Garonne	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la <u>qualité écologique</u> du corridor fluvial ✓ Préserver les <u>zones humides</u> de bord de Garonne et leurs fonctions ✓ Restaurer les fonctionnalités des <u>espaces naturels de plaine</u> (zones humides de plaine, corridors biologiques)

La cartographie de ces enjeux a permis d'identifier les territoires de Garonne où les enjeux n'étaient pas satisfaits et de proposer ainsi des objectifs : préserver, améliorer ou restaurer la fonction, le service attendu de la Garonne.

La cartographie est accessible sur le site internet du Smeag : <http://www.lagaronne.com/etude/les-territoires-fluviaux-europeens.html>

Autoépuration :

La capacité d'auto-épuration actuelle est considérée comme :

- **bonne** sur les secteurs marqués par des bancs de galets ou ayant des faciès variés, des bras morts ou des zones humides connectées ou en zone inondable très fréquentes, une ripisylve moyenne à large,
- **moyenne** sur les secteurs marqués par un faible nombre de bancs de galets mais des faciès variés, au moins quelques zones humides en zone très fréquemment inondés, une ripisylve moyenne à large,
- **faible** sur les secteurs portant peu ou pas de banc de galet, marqués par des faciès peu variés, peu ou pas de zones humides en zone très fréquemment inondée, une ripisylve étroite à moyenne.

Ainsi, les objectifs proposés le long de la Garonne sont de

- **préserver la capacité d'auto-épuration** lorsque elle est bonne quelque soit la pression de pollution,
- **améliorer la capacité d'auto-épuration** du lit du fleuve lorsque elle est moyenne ou faible et la pression de pollution moyenne à forte,
- **restaurer la capacité d'auto-épuration** lorsque elle est faible et la pression de pollution de moyenne à forte.

Risques (prise en compte de la dynamique morphologique) :

Les objectifs proposés prennent en compte les enjeux existants (ne rendant pas acceptable une mobilité du fleuve) et les bénéfices potentiels d'une restauration locale de la dynamique fluviale tant pour **augmenter la capacité d'autoépuration du fleuve que son fonctionnement écologique.**

Sur les secteurs où la mobilité potentielle apporterait un bénéfice environnemental sans générer de dégâts sur des enjeux collectifs (tels que routes ou station d'eau), sans toutefois que le bénéfice attendu puisse justifier des travaux d'intervention : la **proposition est de préserver l'évolution naturelle, c'est-à-dire de « laisser faire ».**

Sur les secteurs où la reprise d'une dynamique morphologique apporterait des bénéfices environnementaux mais représenterait une menace pour des sites ou équipements d'enjeu socio-économique, il est proposé **un statuquo**. Il s'agit dans ce cas de surveiller le site, maintenir les protections existantes. Il s'agit aussi d'accompagner les évolutions modérées telles que légers reculs de berges lors de crues en restaurant des berges stables par utilisation de techniques du génie végétal et avec si possible un retalutage à pente douce favorable à l'autoépuration et à la colonisation par la ripisylve. Il s'agit donc d'**actions visant à améliorer la situation actuelle sans menace pour les enjeux locaux.**

Sur les secteurs caractérisés par de faibles enjeux mais avec un potentiel important en termes de bénéfice environnemental si la tendance dynamique était accentuée, il est proposé une **action volontaire sur la berge, y compris des retraits ou arasement de carapaces en enrochements.**

Gravières :

La vocation des gravières du territoire TFE est proposée considérant qu'un plan d'eau d'ancienne extraction de granulats dans la plaine peut jouer un rôle intéressant :

- Pour améliorer le **fonctionnement écologique** du secteur, particulièrement si le plan d'eau présente des espaces favorables à l'accueil d'oiseaux ou d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques, ou bien si ses abords permettent le développement d'habitats intéressants tels que des roselières, ou plus généralement si le site s'inscrit dans un corridor biologique (de type « trame verte et bleue »).
- Pour les **loisirs**, tels que la pêche, l'observation de la nature, la promenade, ou éventuellement des activités de sport aquatique. Deux critères importants de valorisation potentielle du site sont alors sa proximité à une aire urbaine et son accessibilité par le réseau viaire public.
- Pour l'**autoépuration de la plaine** : si la localisation et l'altitude du site de la gravière peuvent lui permettre d'intercepter des eaux de surface porteuses de pollution d'origine urbaine routière ou agricole, un plan d'eau de gravières et ses abords végétalisés peuvent produire un fort abattement de pollution et favoriser l'infiltration, assurant un fort effet de filtration des eaux avant rejet vers le fleuve.

La prise en compte de ces divers critères a permis de proposer une ou plusieurs vocations pour chaque site de gravière du territoire TFE, considérant qu'un site pour lequel aucune de ces trois vocations n'apparaît justifiée pourrait être comblé et réintégré dans les espaces agricoles.

Peupleraies :

La populiculture sur le territoire TFE apparaît comme une activité en régression, notamment pour des raisons économiques et d'assèchement des sols.

L'objectif proposé est alors de remplacer à terme (lors du changement d'activité ou par action volontaire) les peupliers par des boisements ou des milieux ouverts organisés en bocage (avec haies denses) pour les peupleraies situées dans des zones d'enjeu écologique. Les critères adoptés sont les suivants :

- Pour les peupleraies de bord de Garonne : une ripisylve d'au moins 30 mètres de large est souhaitable pour maintenir un corridor biologique fonctionnel le long du fleuve. Sur les secteurs de peupleraies, une telle largeur sera à préserver, améliorer ou restaurer selon la largeur de la ripisylve actuelle.
- Pour toute peupleraie (plaine et bords de Garonne) : tout secteur d'enjeu écologique actuellement occupé par une peupleraie devra être préservé. Il s'agit notamment de zones humides et de corridors biologiques près du fleuve ou dans la plaine

Ici, « préserver » ne veut pas dire ne rien changer (surtout si des modifications de pratiques peuvent permettre de réduire le risque de pollution ou améliorer le caractère biogène du site) mais **garder un usage des sols compatible avec la qualité écologique des milieux naturels** (excluant champs, verger, construction...).

Qualité écologique (fonctionnalité) du corridor fluvial :

Sur le territoire, il existe déjà beaucoup d'expertises locales, le projet TFE propose une méthode pour avoir une **vision globale de la fonctionnalité du corridor**.

La qualité écologique ou fonctionnalité du corridor fluvial dépend de la capacité du lit et des espaces riverains de la Garonne à offrir des milieux permettant le cycle biologique des espèces animales et végétales (reproduction, nourrissage, abri). Il doit aussi permettre aux espèces des déplacements dans des conditions acceptables. Ainsi la qualité écologique du corridor fluvial a été analysée à partir de paramètres caractérisant l'état **physique** (dynamique morphologique) du lit et des berges, la **qualité des habitats riverains** (ripisylve et les espaces boisés ou ouvert riverains) et celle des **habitats aquatiques** « représentés » par les **frayères** (actuelles ou historiques) des espèces justificatives du classement Natura 2000.

Les objectifs ainsi proposés sont :

- **Pour la dynamique du lit** : préserver (laisser faire) les bancs de galets actuels et les zones de mobilité de méandre ; améliorer les bancs de galets potentiels et les zones d'élargissement potentiel du lit sans enrochements ; restaurer les zones enrochées sans enjeux et les zones à faciès trop peu variés,
- **Pour les habitats riverains** : préserver les habitats remarquables et les zones de ripisylve de bonne qualité ; améliorer les zones de ripisylve de qualité soit moyenne, soit mauvaise et sans fort enjeu d'habitat à proximité ; restaurer les zones de ripisylve de qualité mauvaise avec enjeu d'habitat à proximité (IC en priorité, mais aussi forêt alluviale ou milieu ouvert/semi-ouvert).
- **Pour les habitats aquatiques** : préserver les secteurs de frayères d'espèces Natura 2000.

Zones humides

Les zones humides des bords de Garonne du territoire TFE ont été classées selon trois niveaux selon leur niveau d'efficacité au regard des fonctions attendues : expansion des crues, épuration des eaux, biodiversité et continuité écologique, paysage et découverte de la nature.

Selon ce classement 22 sont « prioritaires », 18 sont « importantes » et 34 sont « intéressantes ».

On note que ces zones humides de bord de Garonne se répartissent sur presque tout le linéaire des bords de Garonne sur le territoire TFE, y compris en ce qui concerne les zones humides prioritaires.

Espaces naturels de plaine (zones humides de plaine, corridors écologiques)

A partir de la méthode développée pour les zones humides de bords de Garonne et adaptée à la plaine, les zones humides de plaine de Garonne du territoire TFE ont été classées selon trois niveaux (« prioritaires », « importantes », intéressantes ») selon les fonctions qu'elles assurent effectivement parmi la liste suivante :

- expansion de crue (site traversé ou non par un cours d'eau), espace de mobilité (intégration ou non dans l'espace de mobilité de la Garonne),
- biodiversité patrimoniale / milieu naturel (intersection ou non avec des sites d'habitats remarquables classés / intéressants),
- continuité écologique (intégration ou non dans un corridor biologique effectif ou à restaurer),
- rôle dans l'épuration des eaux de la plaine.

Une méthode fondée sur les travaux du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) a été appliquée pour définir les corridors écologiques sur le territoire TFE : il est proposé de les préserver s'ils existent ou de le restaurer s'ils n'existent pas ou plus.

En synthèse, les objectifs et actions nécessaires proposés à l'échelle du territoire :

<u>Enjeu / objectif</u>	<u>Éléments d'action</u>
Autoépuration	45 km de lit à améliorer, 6 km à restaurer (dont une vingtaine de plages de galets)
Dynamique fluviale	25 km de berge à laisser évoluer, 12 km de berge à améliorer, 9 km à restaurer
Peupleraies	15 à améliorer, 20 à restaurer
Écologie du corridor	65 km de berge à améliorer, 20 km à restaurer
ZH de bord de Garonne	21 prioritaires, 15 importantes, 28 intéressantes
ZH de plaine	7 prioritaires, 26 importantes, 15 intéressantes

Proposition de secteurs illustratifs des actions à mettre en œuvre (sites pilotes)

<u>Site</u>	<u>Autoépuration</u>	<u>Risques</u>	<u>Gravières</u>	<u>Peupleraies</u>	<u>Écologie du corridor</u>	<u>ZH de Garonne</u>	<u>Esp.de plaine (dont ZH)</u>
<u>Millières-Vieilles</u>	X	X	X	X	X	X	X
<u>Hospices aval</u>			X	X	X	X	X
<u>Hospices amont</u>	X			X	X	X	
<u>Ramier St-Jory</u>	X		X	X	X	X	X
<u>Grenade Jouclane</u>	X		X	X	X	X	X
<u>Brégnaygues Grisolles</u>	X	X	X	X	X	X	X
<u>Verdun St-Pierre</u>	X	X			X	X	
<u>Verdun Labreille</u>	X	X		X	X	X	X
<u>Sabatous Picone</u>	X	X		X	X	X	X
<u>St Cassian</u>				X	X	X	X
<u>Espinassié</u>	X	X		X	X	X	X
<u>Lizoun</u>	X				X	X	X
<u>BM Belleperche</u>	X		X	X	X	X	
<u>Azin</u>	X			X	X		X

III- Echanges avec la salle

Les échanges sont repris de façon thématique en intégrant à la fois les discussions sur les enjeux, le programme d'actions et les sites pilotes proposés.

- Démarche globale et gouvernance

Le bilan est très intéressant car il donne une image de l'état de la Garonne sur l'ensemble du territoire. Il montre aussi la nécessité de dépasser la logique de l'action/site et la nécessité de s'engager sur un programme d'actions ambitieux et pluriannuel (Géode, Geolab).

Il est rappelé la surface non négligeable du DPF sur ce territoire et l'existence de règles associés (DDT 82). Le DPF est un élément facilitateur pour l'action par rapport au parcellaire privé (NMP).

Il est demandé d'intégrer dans le plan d'actions une cartographie des acteurs compétents, des financements possibles (Com com Save et Garonne, Toulouse Métropole).

Il est souhaitable de distinguer les sites avec une maîtrise d'ouvrage existante et ceux sans maîtrise d'ouvrage. Le Conseil Général du Tarn et Garonne est prêt à intégrer et porter les préconisations proposées par le projet TFE sur les sites où il est maître d'ouvrage (CG 82).

Toulouse Métropole porte une démarche Grand Parc Garonne, il peut être proposé de réunir le Copil Garonne pour évoquer avec les communes les actions proposées par le projet. Après les élections municipales du mois de mars, il faudra consulter les communes pour connaître leur positionnement (Toulouse Métropole).

Deux pôles d'acteurs apparaissent sur le territoire : Toulouse Métropole et le Conseil Général du Tarn et Garonne. Si les secteurs proposés recoupent plusieurs réalités foncières et donc plusieurs maîtres d'ouvrage potentiels, certains acteurs (CG82 par exemple) peuvent se positionner comme maître d'ouvrage « porteur » ou chef de file (Smeag).

Sur la question des actions prioritaires, il apparaît nécessaire de privilégier le pragmatisme : actions attendues et faisables (Smeag).

- Gravières

La question de l'évaporation des gravières est posée (Opie). A l'échelle du bassin Garonne-Ariège (PGE) l'évaporation des gravières est compensée par une pluie de 2 mm. Reboucher les gravières n'est ainsi pas le levier le plus important pour les étiages (Lindenia). Localement cette évaporation est un manque à gagner pour les ZH (NMP). Reboucher les gravières pose la question de la qualité des matériaux utilisés souvent inquiétante (Toulouse Métropole).

La question des futurs plans d'eau est importante avec une nécessité de 7t/hab/an de matériaux (NMP). Les schémas départementaux des carrières sont les documents qui orientent le choix des zones d'exploitation. Cependant il est toujours difficile de connaître les périodes et conditions de révision de ces documents. La démarche TFE pourrait fournir des propositions à intégrer dans ces documents (CG82).

Parmi les sites pilotes proposés, le site de Saint-Jory permet d'aborder cette thématique en proposant des aménagements sur les gravières (privée et communale) ainsi que la création de corridors écologiques entre Garonne, gravières et village (Smeag).

Sur le site de Bregnyague à Grisolles, site d'ancienne peupleraie, une partie DPF est amodiée et peut-être un site intéressant. La gravière de la Gravette est de propriété privée. Le propriétaire pourrait être intéressé (Grisolles, DDT 82, Opie).

- Dynamique fluviale, qualité écologique, zones humides

En ce qui concerne le lit de la Garonne, les bancs de galets sont le support des fonctions d'autoépuration, de biodiversité du fleuve Garonne. Leur préservation - restauration doit être une action phare du programme d'actions TFE (Geolab).

La Catezh Garonne, financée par l'Agence de l'eau, accompagne les communes pour la préservation des zones humides. En 5 ans, 500 ha de zones humides, répondant aux multiples enjeux ont été préservées avec des moyens modérés. Agir avec des moyens modérés est possible (NMP).

Sur les sites aujourd'hui couverts par des APB (Lizoun (en cours de révision), Saint-Cassian), les interventions et actions doivent être très encadrées (DDT 82).

- Agriculture, Populiculture

Les périmètres des MAEt (mesures agro-environnementales territorialisées) sont en révision pour la prochaine PAC 2015-2020. Les conclusions de la démarche TFE pourraient être intégrées dans ces périmètres (Chambre agriculture 31).

La question des peupliers des bords de Garonne est un thème important, un site pilote retenu doit intégrer cette problématique (NMP).

Etudier les possibilités de culture du chanvre peut être une action intéressante (Toulouse Métropole).

- Accessibilité, Sensibilisation, Tourisme entre Canal et Garonne

Le Canal est un élément porteur pour toutes les villes traversées (Opie). Le Canal comme la Garonne est lien entre les territoires (Smeag).

Il est important que les actions permettent de créer du lien entre la Garonne et le Canal de Garonne (Toulouse Métropole). A Escatalens, un maillage de sentiers a été créé le long du ruisseau du Meric, qui fait le lien entre le Canal et la Garonne au site de Lizoun, (CG82).

Des réflexions similaires sont menées en partenariat avec le Smeag sur des territoires en aval (Lot et Garonne) (Géodes).

L'aspect démonstratif est primordial dans les actions à conduire, comme par exemple au Ramier de Bigorre (Com com Save et Garonne).

IV- CONCLUSIONS DE LA REUNION

Mesdames ROCQ et CHARLES clôturent la réunion. Le prochain Copil sur le programme d'actions et les sites pilotes retenus se tiendra courant juin ainsi qu'un forum public de présentation des résultats de la démarche TFE. D'ici là un travail de présentation, information et concertation auprès des communes sera mené.

Pièces jointes :

- Liste d'émergence
-

FEUILLE DE PRESENCE

Réunion du 21 janvier 2014, à 9h30 à GRISOLLES

NOM Prénom	Organisme et qualité	Adresse courriel / Téléphone	Signature
SANS Fabrice	SMEAG	fabrice.sans@sm-ag.com	
SIMON Paul	SMEAG	paul.simon@smeag.fr	
HUBERT Laurent	DDT 82	laurent.humbert@tarn-et-pyrenees.pouv.fr	
ESPINASSE Valérie	Chambre d'Agr. 31		
SOULARD Anne	U.G.A. DO	soulard-nature2000@migado.fr	
GUYOT Loïc	SMEAG	loic.guyot@smeag.fr	
Michèle LUNA	Nature Midi Pyrénées	luna.m.jurd@naturemp.org	
KIENLEN Andrée	C.M. GRISOLLES	andree.kienlen@wanadoo.fr	
CARRIS Jean-Vol	Petit Journal OPIEM	jeanvol.carris@lepe.fr	
COULON Albert	C.M. Grisolles	05.63.67.35.72	
COLLIÉ Jérôme	CG 82 - Chargé politique Eau	05 63 31 77 30 jerome.colle@cg82.fr	
VALETTE Philippe	GEDBE-UTM	philippe.valette@univ-tlse2.fr	
CORENBLIT Dor	GEDLAB - UBP	dor.corenblit@univ-bpclermont.fr	
DELFON Bernard	Garonne Canal	delfon.bernard@orange.fr	
LORE Pascal	UNICEM	plore@mgm96.fr	
ROUSSEAU Xavier	C.N. Nantech	x.rousseau@free.fr	
Mme Marie Claude NÈGRE epi / Nicolas BYCZYNSKI	CCTGV	nicolas.byczynski@info82.com	
SABRIÉ Yannick	FDAAPPDA 82 Chargé de mission	yannick.sabrie@fedepêche82.fr	
GOUDOUX Nolani	Toulouse Nantech		

